

Confirmation

27/09/2022

Sur la base des documents soumis, il est maintenant possible de confirmer que le produit répond aux exigences établies dans les règlements/normes suivants et peut être utilisé comme indiqué par la ou les catégories citées ci-dessus.

Firma:	Max Baldinger AG	
	Alte Bahnhofstrasse 67	5464 Rümikon, Suisse
	E-Mail: info@baldinger.biz	Internet: https://www.baldinger.biz/shop/
Produkt:	Elvacard E3	
	Produits pour la transformation des aliments	Produits pour la vinification // Adjuvants de filtration

Prüfungsstandard:	Restriction:	Gültig bis:
<i>Ordonnance sur l'agriculture biologique</i>		31/12/2023
<i>Bio Suisse</i>		31/12/2023
<i>Demeter Suisse</i>		31/12/2023

Le terme "législation biologique de l'UE" fait référence au règlement 2018/848. Notre approche de la mise en œuvre de ces règlements est décrite dans les "Critères d'admission de base pour la liste européenne des intrants". Les restrictions mentionnées dans la rubrique "législation biologique de l'UE" s'appliquent à toutes les exploitations biologiques.

Cette confirmation est valable jusqu'au: 31/12/2023
